

Avis d'information

Mise à disposition du public d'un dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU

Le public est informé que par arrêté du 12 avril 2018, Monsieur le Maire du Teich a prescrit la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU. Cette mise à disposition du public se déroule du 30 avril 2018 au 31 mai 2018 inclus en mairie du Teich.

Elle concerne la modification des dispositions relatives aux règles de stationnement pour les constructions destinées à l'hébergement touristiques et pour les constructions nécessaires aux services publics d'intérêt collectif.

Le dossier de modification simplifiée du PLU, les avis des personnes publiques associées ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront mis à disposition du public à la mairie du Teich où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00).